

Date	05 mai 2023
Origine	Véronique DE AGUIAR
Destinataires	SR - SR2A - SD - Syndicats

L'essentiel

Chaque année, la Cour des comptes examine la manière dont a été exécuté le budget de l'année précédente : les postes ont-ils tous été pourvus ? Les enveloppes ont-elles été dépensées en totalité ?

Voici la synthèse de son rapport 2023 sur l'exécution du budget 2022 concernant la mission "Enseignement scolaire" sur 3 thèmes :

- Les emplois et dépenses de personnels
- Les dépenses hors Titre 2 (fonctionnement, intervention investissement)
- Les moyens consacrés à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Rapport global de la Cour des comptes : [Le budget de l'Etat en 2022](#)

Rapport de la Cour des comptes : [Analyse de l'exécution budgétaire 2022 - mission "Enseignement scolaire"](#)

Les emplois et dépenses de personnels :

Synthèse fédérale plus détaillée : [ici](#)

L'essentiel :

L'année 2022 est de nouveau marquée par une **sous-réalisation du plafond d'emplois** : alors que la LFI prévoyait une création de postes, la réalité a été une diminution des effectifs. Cette tendance, qui se renforce, illustre une fois de plus les difficultés du MENJ (principal ministère concerné par la mission) à recruter à cause du manque d'attractivité des métiers.

Nouveauté 2022 : l'année a été marquée par un **nombre plus élevé que prévu de collègues sortants**, cet écart étant principalement dû à un nombre de démissions supérieur aux prévisions. Ce constat est valable pour les enseignants comme pour les autres qu'enseignants.

Aussi la Cour des comptes invite le MENJ à **inscrire sa gestion des ressources humaines dans une logique pluriannuelle**.

En revanche les **crédits de masse salariale ont augmenté, ce qui traduit une augmentation de la rémunération moyenne au MENJ**. En 2022, le coût des revalorisations générales et catégorielles a dépassé celui du GVT (Glissement vieillesse technique). S'ajoutent des mesures interministérielles (dont la revalorisation du point d'indice). Le recours aux HSA et aux HSE a nettement augmenté.

La Cour des comptes note que **les crédits destinés à la formation sont encore sous-consommés** et que cette tendance se renforce. A ceci s'ajoute l'impossibilité de distinguer ceux relevant de la formation initiale ou de la formation continue.

Les dépenses hors titre 2 :

Synthèse fédérale plus détaillée : [ici](#)

Les **dépenses de fonctionnement** sont moins élevées qu'en temps de crise sanitaire mais sont marquées par les dépenses d'équipement informatique (télétravail) et les charges immobilières liées au rattachement de J&S.

Les **dépenses d'intervention** sont encore en nette augmentation, tant pour les dépenses de guichet (bourses de collège et lycée) que pour les dépenses discrétionnaires (fonds sociaux, crédits pédagogiques, Pass Culture, rémunération des AESH employés en CDD par les établissements...).

Les **dépenses d'investissement** ont également augmenté, liées à des constructions scolaires en Outre-mer et à la rénovation de quelques structures déconcentrées. Sont également comptabilisées les dépenses liées aux systèmes d'information (budgétisées en fonctionnement et exécutées en investissement)

Les moyens consacrés à la scolarisation des élèves en situation de handicap :

Synthèse fédérale plus détaillée : [ici](#)

Le nombre d'élèves en situation de handicap ne cesse d'augmenter et la Cour des comptes relève l'incapacité du MENJ et du MASA à couvrir les besoins en AESH. Elle recommande une professionnalisation du métier pour renforcer son attractivité.

La Cour des comptes note également le manque de lisibilité du dispositif du à la multiplicité des statuts des AESH (CDD ou CDI, employés par l'Etat ou par les EPLE)

Proposition de visio :

Il est proposé à celles et ceux qui le souhaitent une **explication de la synthèse fédérale lors d'une courte visio (45 min maxi) lundi 22 mai à 9h.**

<https://us02web.zoom.us/j/85058798702?pwd=MkMxZGRiaTVoc21mNXVwUjFMRnhtdz09>

ID de réunion : 850 5879 8702

Code secret : 370882

Merci de bien vouloir indiquer au préalable si vous souhaitez y participer à l'adresse : fp@unsa-education.org.